



Affaissement plancher suite à démolition mur

Par **SANDLUNA**, le **11/11/2014** à **17:57**

Suite à leur acquisition, les nouveaux propriétaires de l'appartement situé en dessous du mien ont entrepris des travaux importants dans leur logement qu'ils ont effectué eux-même sans demander aucune autorisation.

Ils ont notamment démoli un mur intérieur situé juste en dessous d'un mur de mon appartement.

Depuis le plancher s'est affaissé de 2 cm environ autour de notre cloison (cela se voit très bien en raison du jour apparu sous nos plaintes). De plus, le sol de cette partie vibre fortement dès que l'on marche dessus depuis ces travaux.

Je vous précise que notre immeuble est très ancien avec une structure en bois. Ainsi, le mur existant depuis l'origine était certainement devenu porteur.

Je m'interroge sur les démarches à accomplir pour obliger les nouveaux propriétaires à reconstruire le mur détruit et obtenir réparation.

Je vous précise que notre syndic est un voisin bénévole.

Je vous remercie pour votre aide.